

DEL/2024/AS/16**CONVENTION DE PARTENARIAT MEL (ILEO)/VILLE DE HEM/CCAS
POUR LE MAINTIEN DE LA FOURNITURE D'EAU AUX FAMILLES EN DIFFICULTE**

La loi n°2007-2920 du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable et porte diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Il en va de même de « code de l'action sociale et des familles », notamment l'article L.115-3 relatif au maintien de la distribution de l'eau pour les familles bénéficiant ou ayant bénéficié dans les douze derniers mois d'une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

La ville de Hem, par l'intermédiaire de la politique sociale du CCAS, assure un accompagnement des personnes fragilisées, met en place des partenariats avec l'ensemble des acteurs sociaux du territoire et les institutions publiques.

La Métropole Européenne de Lille (MEL), en liaison avec les communes membres et leurs C.C.A.S respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité.

De son côté, Iléo, délégataire du service public de distribution d'eau potable de la MEL, est confronté à des situations de non-paiement des factures d'eau, dont certaines ont pour cause la situation de précarité des foyers concernés.

Dans le cadre de cette délégation de service public, la MEL et Iléo ont décidé de lancer un programme « Eau Responsable ».

Une convention de partenariat est proposée par la MEL, dont l'objet est de définir les modalités de collaboration entre Iléo, la commune et le CCAS afin de renforcer l'efficacité du programme « Eau Responsables ».

Ainsi, Iléo a prévu d'affecter une enveloppe financière au financement d'actions permettant de mettre en œuvre « le droit à l'eau pour tous » dans des conditions économiques acceptables. L'utilisation annuelle de cette enveloppe sera décidée chaque année par la MEL.

Ce programme de lutte contre l'exclusion et la pauvreté prévoit des solutions solidaires :

- D'urgence, avec les Chèques eau et la participation au Fond de Solidarité Logement (FSL),
- D'assistance, avec des facilités de paiement (échéanciers),
- De prévention, en aidant les familles à se responsabiliser sur leur budget « eau ».

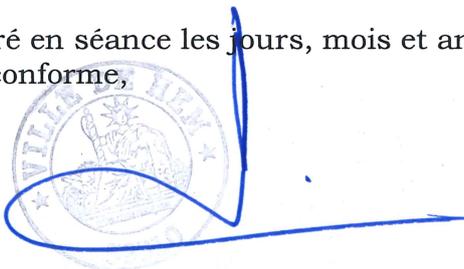
Vu l'avis conforme de la commission Actions Sociales, Logement et Politique de la ville, du 23 janvier 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de la convention,
- D'autoriser Monsieur le MAIRE à signer la convention jointe.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire,





Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS Adjoints au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT

